

DEC151952DR15

**Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la délégation Aquitaine**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision n°040145DAJ du 31 décembre 2004 portant nomination de Mme Florence PARNIER aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la délégation Aquitaine ;

**Vu** la décision n°150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre BERTRAND-MAPATAUD aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, adjointe à la déléguée régionale à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, et de son adjointe Mme Florence PARNIER, délégation est donnée à M. Pierre BERTRAND-MAPATAUD, responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

### **Article 3**

La présente décision annule la décision n°150849DR15 et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 septembre 2015

La déléguée régionale  
Gaëlle BUJAN